

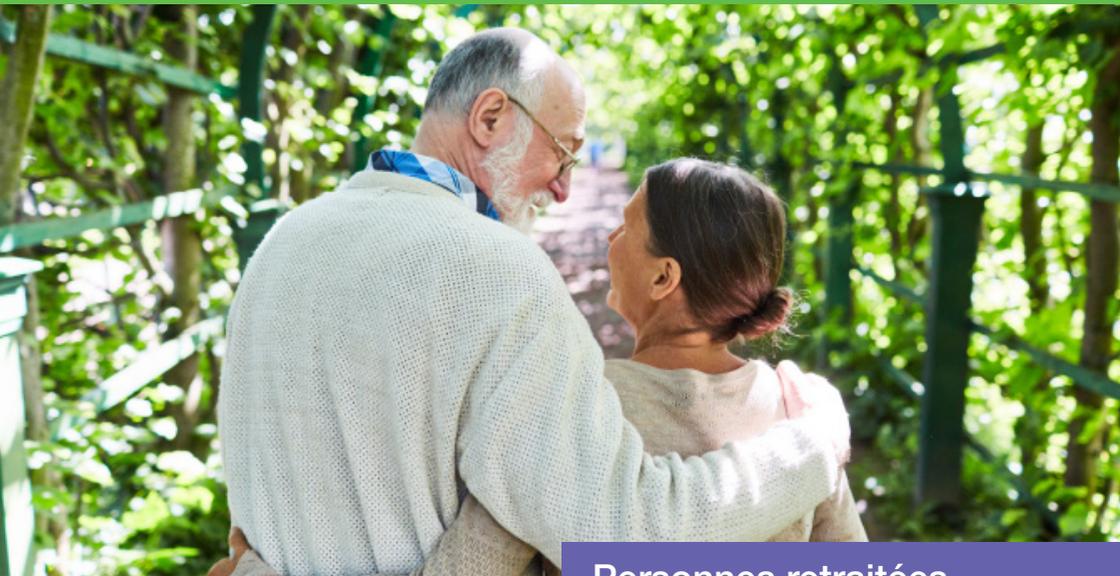


Vous accompagner

Les aides aux retraités

Les + 2024
de la MSA Auvergne

■ Action sociale



Personnes retraitées

auvergne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

■ ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES PERSONNES RETRAITÉES :

► Plan d'Accompagnement

Pour les personnes retraitées MSA à titre principal exposées à des facteurs de fragilité (GIR 5 ou 6) :

- participation aux frais **d'intervention d'une aide à domicile**,
- participation aux frais **d'installation de la téléassistance**,
- aide au frais de **portage de repas** à domicile,
- participation aux frais liés à **l'achat et à l'installation d'aides techniques pour la prévention des risques domestiques** (barres d'appui, mains courantes, rehausseurs de WC, tabourets, sièges et tapis de douche et baignoire),
- aide à **l'adaptation de l'habitat**.

Sous conditions de ressources

L'attribution de ces aides est soumise à une évaluation des besoins réalisée par un évaluateur.

■ PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

En complément, et dans les mêmes conditions d'octroi et de ressources, la MSA Auvergne peut attribuer :

- **une participation pour le maintien du lien social** (activités culturelles, sociales, sportives...)
- **un forfait hygiène** : aide forfaitaire pour l'achat de protections.

■ AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION

Pour les personnes retraitées MSA à titre principal domiciliées en Auvergne qui ont été hospitalisées dans un établissement de santé partenaire de la MSA Auvergne :

- participation aux frais **d'intervention d'une aide à domicile**,
- aide forfaitaire pour la **mise en place d'autres aides qui favorisent le retour à domicile** après hospitalisation (portage de repas, aides techniques...).

Prestation(s) sous conditions de ressources soumise(s) à une évaluation des besoins par l'établissement de santé.

■ AIDE AU RÉPIT DES AIDANTS

Participation de **1 000 € maximum** pour permettre un temps de répit à l'aidant

Sous conditions de ressources

■ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE - ACCUEIL DE JOUR

Pour les retraités MSA à titre principal domiciliés en Auvergne qui séjournent dans un établissement autorisé pour l'hébergement temporaire, l'accueil de jour ou en accueil familial agréé :

- participation financière aux **frais d'hébergement**.

Sous conditions de ressources

■ PRÊTS HABITAT

Pour les retraités agricoles à titre principal, la MSA Auvergne peut accorder **un prêt pour :**

- l'achat d'équipement ménager : **1 000 € maximum, sans intérêt**.
- la rénovation ou adaptation de l'habitat : **4 500 € maximum, taux d'intérêt de 2,5 %**.

Sous conditions de ressources

■ EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES PONCTUELLES

Les retraités agricoles assurés maladie de la MSA Auvergne peuvent solliciter une aide financière pour faire face à des dépenses de la vie privée.



*Les informations figurant sur ce document sont extraites du **règlement d'Action Sociale 2024** qui fixe l'ensemble des conditions d'attribution des prestations. Le règlement peut être modifié en cours d'année par le Conseil d'Administration. **Les montants indiqués sont ceux en vigueur au 1^{er} mars 2024 et peuvent évoluer dans la limite des budgets disponibles.***

■ PRÉVENTION SANTÉ

L'ARSEPT Auvergne (CARSAT - MSA) vous propose **des conférences et ateliers de prévention santé au plus près de chez vous.**

Ces **ateliers destinés aux retraités** conjuguent, sur plusieurs séances, informations utiles, exercices ludiques et convivialité.

Il s'agit des ateliers :

- **Équilibre**
- **Mémoire**
- **Nutrition**
- **Vitalité**
- **Activité physique adaptée**
- **Gym mémoire**
- **Cap Bien-être**
- **Prévention routière**
- **Autonomie numérique**
- **Sommeil**



- **Si vous souhaitez plus d'informations sur ces ateliers ou pour vous inscrire :**

Tél ARSEPT : **04 73 43 76 06**

Mail : **contact@arsept-auvergne.fr**

Site Internet : **www.arsept-auvergne.fr**

www.pourbienvieillir.fr



Pour plus de **renseignements** ou pour **télécharger les imprimés de demande**, rendez-vous sur **auvergne.msa.fr** ou par téléphone au **04 71 646 646**

MSA Auvergne - Service Action Sociale

16 rue Jean Claret 63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9



L'essentiel & plus encore